



Titre du projet : Synergie entre utilisation et protection des ressources naturelles pour les moyens de subsistance des populations rurales grâce à l'intégration systématique de cultures, des arbustes et du bétail dans le sahel (SustainSAHEL).

STRATEGIE DE DURABILITE DES SEPT PLATEFORMES D'INNOVATION DU PROJET SUSTAINSAHEL

Elaborée par

Malamine OUATTARA, Lead du WP2 de SustainSahel (et Directeur Exécutif du RESCAR-AOC)

Avec les contributions de :

Nicolay GIAN, Co-Lead du WP2 au FiBL

Dramane TRAORE : Responsable suivi évaluation de la CPF

Décembre 2024

Table des matières

Introduction.....	2
1 Les étapes et actions nécessaires avant la mise en place des PI	3
1.1 L'identification des défis majeurs des communautés et les chaînes de valeur pour guider les échanges futurs de la PI.....	3
1.2 L'identification et la mobilisation participative et inclusive des potentiels membres des PI.....	4
1.3 La tenue de réunions de sensibilisation sur l'importance des PI et les rôles de leurs membres.....	5
1.4 L'élaboration de la charte ou règlement intérieur de la PI.....	6
2 Etapes et actions nécessaires pendant le fonctionnement des PI pour assurer leur durabilité.....	7
2.1 Le lancement officiel de la PI.....	7
2.2 La mise en place d'un bureau de coordination de la PI	8
2.3 L'élaboration d'un plan d'action de la PI	9
2.4 La facilitation des réunions des PI	11
2.5 La connexion entre les PI et les communautés.....	12
3 Les étapes et actions nécessaires pour l'autonomisation des PI afin d'assurer leur durabilité.....	13
3.1 La disponibilité de salle de réunion	13
3.2 La prise en charge des questions de déplacement et de restauration des membres.....	13
3.3 La facilitation des réunions des PI avec le retrait du projet	14
3.4 La synergie et le partenariat avec d'autres acteurs et/ou plateformes d'échange	14
Conclusion	15
Annexe.....	16
Annexe 1: Le règlement intérieur de la PI de Koulikoro au Mali.....	16
Annexe 2 : Un exemple de note de synthèse d'une réunion de la PI de Yilou	20

Introduction

Le Projet SustainSAHEL : « Utilisation et protection synergiques des ressources naturelles pour les moyens d'existence ruraux grâce à l'intégration systématique des cultures, des arbustes et du bétail au Sahel » est un projet de recherche action, financé par l'Union Européenne et exécuté par un consortium de 18 partenaires. Le projet a débuté en septembre 2020 et est réalisé sur une période de 5 ans (2020-2025) dans 3 pays ouest Africains : Mali, Sénégal et Burkina Faso.

L'objectif global du projet SustainSAHEL est d'améliorer la résilience et le potentiel d'intensification des systèmes de production agricole des petites exploitations face au changement climatique grâce à des innovations évolutives sur l'intégration des cultures, arbres/arbustes et bétail (CAB).

Dans la mise en oeuvre du projet, les plateformes d'innovation jouent un rôle important. Ainsi, des actions ont été menées sur le terrain pour l'identification des potentiels membres et le choix final des membres de ces plateformes avec la collaboration de l'ensemble des parties prenantes nationales du projet et d'autres acteurs au niveau national. Ainsi, dans le cadre du projet SustainSahel, sept (7) plateformes d'innovation ont été mises en place soit deux au Burkina Faso (Saria et Yilou), deux au Mali (Koulikoro et Sikasso) et trois au Sénégal (Niakhar, Ouarkhokh et Koussanar).

La durabilité des PI étant un défi majeur rencontré avec plusieurs autres PI antérieures, cette question a été prise en compte dans le cadre des activités du projet SustainSahel, afin que les PI mis en place avec l'appui de ce projet puisse être durables. **La présente stratégie de durabilité des PI, est un guide dont l'usage contribue à favoriser la durabilité des PI de ce projet et celles des autres partenaires qui exploiteront l'utilité de la PI respective.**

Le document est structuré en trois parties que sont : (i) les étapes et actions nécessaires avant la mise en place des PI, (ii) les étapes et actions nécessaires dans le fonctionnement des PI, (iii) les étapes et actions nécessaires pour l'autonomie des PI.

I Les étapes et actions nécessaires avant la mise en place des PI

La plateforme d'innovation agricole (PI) peut être définie comme étant un réseau réunissant en présentiel, en virtuel ou selon un format hybride (présentiel et virtuel) des acteurs et de parties prenantes pour générer l'innovation (technique ou organisationnelle) à travers la facilitation des collaborations et des partenariats. Les PI sont mises en place pour trouver des solutions concertées et innovantes aux défis des membres qui les ont créées.

Dans le cadre du projet SustainSahel, les PI ont été mises en place pour servir de cadre de co-crédation et de partage des connaissances et d'expériences entre les membres afin de : (i) identifier les défis et opportunités des systèmes intégrés cultures-arbres-bétail (CAB), (ii) orienter les questions de recherches sur les systèmes CAB, (iii) évaluer les impacts sociaux économiques des systèmes CAB, (iv) identifier les leviers d'adoption des technologies CAB, (v) accompagner l'innovation et la vulgarisation des technologies CAB, (vi) contribuer à la pérennisation des actions du projet SustainSahel.

Suivant l'essence et le rôle attendu des PI, certaines étapes et actions sont nécessaires avant la mise en place des PI afin que ces dernières soient durables. A cet effet, il y a : (i) l'identification des défis majeurs des communautés et les chaines de valeur pour guider les échanges futurs de la PI, (ii) l'identification et la mobilisation participative et inclusive des potentiels membres des PI, (iii) la tenue de réunions de sensibilisation sur l'importance des PI et les rôles de leurs membres, (iv) l'élaboration de la charte ou règlement intérieur de la PI.

I.1 L'identification des défis majeurs des communautés et les chaines de valeur pour guider les échanges futurs de la PI

La plateforme d'innovation en tant que cadre d'échange entre divers acteurs, favorise la cocrédation de connaissances et d'innovations pour lever les défis auxquels les acteurs du monde rural en occurrence les producteurs sont confrontés. A cet effet, pour que cette PI soit fonctionnelle et durable, elle doit s'appuyer sur les défis réels comme base des discussions. A cet effet, une identification préalable des grands défis s'impose.

Dans le cadre des activités du projet SustainSahel, cela a été fait à travers la réalisation de la Méthode Active de Recherche et de Planification Participative (MARF). La MARF a non seulement permis de connaître les grands défis des communautés, mais aussi d'avoir

une vue globale sur les potentialités et les services disponibles dans les zones d'intervention. Elle a également permis de délimiter les sites d'intervention du projet. L'exploitation des résultats de la MARP a été un premier pas de l'analyse des défis d'intégration des cultures, arbres et bétail, mais aussi d'identifier les chaînes de valeurs sur lesquelles la PI pourrait se baser. Aussi, cela a permis de faire une première sensibilisation sur le projet et spécifiquement sur les PI afin d'amorcer l'identification des potentiels membres des PI en lien avec les systèmes intégrés cultures, arbres/arbustes et bétail.

I.2 L'identification et la mobilisation participative et inclusive des potentiels membres des PI

Le profil des membres de la PI influence beaucoup sur sa dynamique, mais aussi sur sa durabilité. Le choix des profils appropriés et aussi des individus ont donc un impact sur la durabilité des PI. De ce fait, l'étape d'identification et de mobilisation des membres est cruciale dans la mise en place d'une PI.

Dans le cadre des activités du projet SustainSahel, les Organisations de Producteurs (CPF, AOPP, CNCR) ont été mises à contribution comme partenaires du consortium pour réussir cette étape cruciale. A cet effet, des assemblées générales villageoises ont été réalisées pour sensibiliser les communautés sur les activités du projet et principalement celles des PI et le rôle qu'elles doivent jouer sur le projet. Cela a permis aux communautés (villageoises) d'avoir une vue globale sur les PI et leurs objectifs, mais aussi de connaître leurs rôles et responsabilités, en tant que communautés pour la réussite des PI en termes de dynamique et de durabilité. Cette prise de conscience permet à la communauté de proposer les personnes ayant le profil et les compétences pour mieux la représenter au sein de la PI.

La proposition des membres de la PI par la communauté étant basée sur des critères de d'engagement, de volontariat, de leadership et de confiance, cela rend ces derniers redevables à la communauté et n'attende pas grande chose au projet en dehors de les accompagner pour mieux jouer leurs rôles. Cet état de fait favorise la durabilité des PI en dehors du projet si toutefois la communauté perçoit l'intérêt et le rôle de la PI pour contribuer à leur développement socioéconomique.

Pour chaque site du projet, l'identification des membres des PI a été faite de façon concertée et participative par les organisations de producteurs membres du consortium

avec l'implication des autorités coutumières et religieuses, les Conseils villageois de développement, les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales.

Pour assurer sa durabilité, les membres de la PI doivent être choisis le long d'une chaîne de valeur agricole. Ils sont constitués des acteurs directs (producteurs, commerçants, fournisseurs d'intrants, transporteurs, transformateurs) et indirects notamment tout acteur qui n'est pas directement impliqué dans la chaîne de valeur, mais qui est supposé jouer un rôle déterminant dans la PI. Les acteurs indirects sont constitués des autorités administratives et politiques, des services de vulgarisation agricole et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles agricoles, des organisations non gouvernementales, des forces de l'ordre, des institutions de microfinance, des médias (radios de proximité, les journaux et les TV locales) et des chercheurs).

I.3 La tenue de réunions de sensibilisation sur l'importance des PI et les rôles de leurs membres

La durabilité des PI passe par leur appropriation par les communautés. Pour favoriser cette appropriation, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des membres sur les PI sont nécessaires. Ces activités sont faites au profit de l'ensemble des acteurs de la PI afin de les préparer à la mise en place et à l'animation des PI. La sensibilisation est continue durant le processus de mise en place des PI. Elle doit donc se poursuivre pendant les séances d'animation des PI afin que les membres s'approprient et jouent pleinement leurs rôles et responsabilités.

Au cours de ces réunions, l'accent est mis sur les principaux points suivants :

- le rôle et l'importance de la PI pour la communauté et sa région socio-économique (le « site »)
- ce qui est attendu de la communauté dans la mise en place et le fonctionnement des PI afin qu'elles soient dynamiques et durables
- ce qui est attendu des membres de la PI en générale afin qu'elle soit dynamique et durable
- la définition des postes clés du bureau de coordination de la PI
- le rôle et les responsabilités liés à chaque poste clé du bureau de coordination
- ce qui est attendu du bureau de coordination de la PI afin qu'elle soit dynamique et durable

- le profil idéal pour chaque poste du bureau de la PI
- l'identification des actions clés à mener par les membres de la PI afin qu'elle soit dynamique et durable.

I.4 L'élaboration de la charte ou règlement intérieur de la PI.

La charte ou le règlement intérieur de la PI est le document écrit de l'entente entre l'ensemble des acteurs de la PI afin qu'elle soit dynamique et durable. Il décrit les modalités de mise en place et de fonctionnement de la PI et doit s'appliquer à l'ensemble des membres et acteurs de la PI. De ce fait, pour plus d'objectivité, la charte doit être validée avant la mise en place du bureau de coordination de la PI.

La charte ou RI de la PI est procédure écrite d'auto gestion de la PI. Elle détermine notamment les critères et conditions d'adhésion, les modes d'élections, les fonctions des organes, les attributions et compétences des membres, le financement et les sanctions. Ce document peut avoir les sous points suivants :

- l'objet de la PI
- la composition des membres et leurs caractéristiques
- les principaux organes de la PI
- le profil et le rôle de chaque poste du bureau de la PI
- la tenue des réunions de la PI (lieu, durée, périodicité, etc)
- la prise en charge de la participation des membres aux réunions de la PI
- les potentielles sources de financement de la PI
- les conditions de modification de la charte ou du RI de la PI.

Comme exemple voir dans l'annexe le règlement intérieur de la PI de Koulikoro au Mali, mise en place dans le cadre des activités du projet SustainSahel.

2 Etapes et actions nécessaires pendant le fonctionnement des PI pour assurer leur durabilité

La phase de fonctionnement des PI est une phase capitale pour préparer leur durabilité. A cet effet, les étapes et actions suivantes sont nécessaires pour favoriser la durabilité des PI. Parmi ces étapes et actions il y a : (i) le lancement officiel de la PI, (ii) la mise en place du bureau de coordination de la PI, (iii) l'élaboration du plan d'action de la PI et (iv) la facilitation des réunions de la PI.

2.1 Le lancement officiel de la PI

Une précondition pour lancer la PI est d'identifier et confirmer parmi les membres potentiels le but ou l'objectif de la plateforme. Une possibilité est de formuler pour cela une vision de 10 à 20 ans (« Nous aimerions voir.... »). Il faut trouver une formule qui n'est ni trop étroite (et donc trop ambitieuse) ni trop étroite (alors avec le risque de la rendre stérile et trop serrée). Dans le cas des PI mises en place dans le cadre du projet SustainSahel, l'objectif est formulé en relation avec la description de la composition des membres.

Le lancement officiel de la plateforme d'innovation est une cérémonie importante et qui contribue à la durabilité de la PI. En effet, c'est la première réunion formelle de la PI au cours de laquelle la charte ou règlement intérieur (RI) de la PI est amendé et validé. C'est également au cours de cette réunion que le bureau de coordination de la PI est mis en place à travers le vote de ses membres.

Aussi, au cours de cette réunion, l'appréciation de la prise en compte des acteurs potentiels de la PI est faite ainsi que le profil des membres directs (producteurs). S'il y a des profils à ajouter afin que la PI soit plus inclusive, des suggestions sont faites dans ce sens.

Par ailleurs, au cours de cette réunion, un rappel des objectifs de la PI et des rôles et responsabilités des membres du bureau de coordination est fait.

La bonne facilitation de cette réunion est importante pour donner une vue globale de l'ensemble des actions attendues de la PI et la contribution attendue de chaque acteur et chaque membre.

Ci-dessous le chronogramme et quelques images du lancement officiel des PI au Mali dans le cadre des activités du projet SustainSahel.

❖ **Chronogramme prévisionnel du lancement officiel des PI au Mali**

Horaires	Activités	Responsables
8h30-9h00	Accueil et installation des participants	AOPP
9h00-9h05	Mot de bienvenue à l'atelier	Chef du village
9h05-9h15	Discours d'ouverture de l'atelier (autorité locale)	Mairie
9h15-9h30	Présentation des acteurs de mise en œuvre du projet et tour de table	AOPP
9h30-9h45	Présentation synthétique du Projet SustainSahel	AOPP
9h45-10h00	Présentation du rôle de la PI dans la mise en œuvre du projet et son fonctionnement	Ensemble des acteurs
10h00-10h15	Echange sur les présentations	Participants
10h15-11h15	Amendement et validation du RI des PI	AOPP
11h15-11h30	Pause santé libre	Participants
11h30-12h00	Choix des membres du bureau de la PI	AOPP
12h00-12h15	Installation officielle de la PI, mot du Président des PI et mot de clôture de l'atelier	Président PI Président atelier
12h15-12h45	Présentation des résultats de l'étude sur les contraintes d'adoption des systèmes cultures-arbres-bétail	AFAAS
12h45-13h00	Clôture de l'atelier	AOPP



2.2 La mise en place d'un bureau de coordination de la PI

La mise en place du bureau de coordination de la PI est une première étape de l'autonomisation de la PI donc de sa durabilité. Les postes et le nombre de membres sont définis dans la charte de la PI qui est validée avant la mise en place du bureau de coordination. Sa mise en place suit donc les lignes directrices de la charte à cet effet.

Une fois mis en place, ce bureau doit travailler pour l'autonomisation et la durabilité de la PI. A cet effet, il doit décider des dates des sessions, les lieux de tenue, l'élaboration et le partage des TDR, et l'invitation de l'ensemble des acteurs aux réunions de la PI. Par ailleurs, ce bureau doit travailler en synergie avec l'ensemble des membres de la PI pour la mobilisation de ressources financière afin de contribuer à la durabilité des activités de la PI à la fin de l'appui du projet.

Dans ce sens, sur les PI mis en place au Mali, le bureau avec l'ensemble des acteurs a décidé d'une cotisation mensuelle par membre de la PI. Cette cotisation a été initiée en

vue de la mobilisation de ressources pour le fonctionnement de la PI à la fin du projet SustainSahel. Les règles de gestion de ce fond ont été décidées avant le démarrage des cotisations. En plus de ces cotisations, les membres ont initié un champ collectif de la PI. Les bonnes pratiques sont appliquées dans ce champ qui joue un rôle de champ de démonstration, donc de renforcement des capacités et les récoltes sont vendues pour approvisionner la caisse de la PI.

2.3 L'élaboration d'un plan d'action de la PI

Le plan d'action annuel¹ de la PI est le document ou feuille de route qui guide l'ensemble des principales activités de la PI. C'est un résumé des principaux défis à aborder par la PI afin de trouver des solutions concertées et réalisables.

Dans le cadre des activités du projet SustainSahel, chaque PI a élaboré un plan d'action qui résume les difficultés d'intégration des cultures, des arbres et du bétail et les potentielles options à explorer par la PI pour les résoudre. Le plan d'action de chaque PI est donc unique et spécifique à la PI, même s'il y a des difficultés qui sont transversales à toutes les PI.

Les échanges futurs de la PI se fondent sur les défis mentionnés dans le plan d'action afin de les lever. Un rappel des principaux défis est fait à chaque réunion afin que les membres en fonction de l'urgence et de la période, décident du défi à aborder au cours de chaque réunion de la PI. Ci-dessous, l'exemple du plan d'action de la PI de Saria (Burkina Faso) mis en place dans le cadre du projet SustainSahel.

❖ *Plan d'action PI Saria (Burkina Faso)*

Problèmes majeurs d'intégration des CAB	Proposition d'actions pour lever les difficultés
Prélèvement des arbres et arbustes épargnés dans les champs par de tierces personnes	- Sensibiliser les communautés sur les questions de prélèvement des arbres et arbustes épargnés dans les champs - Trouver des approches communautaires de gestion des arbres et arbustes épargnés dans les champs - Trouver des alternatives à la pression des femmes sur les arbres et arbustes épargnés dans les champs comme bois de chauffe
Coupe des arbres et arbustes par les propriétaires terriens pour les terres empruntées pour la culture (cas des femmes)	
Incompréhensions avec les forestiers pour la coupe des arbustes dans les champs pour faire le paillage	Tenir une rencontre d'échange avec les services de l'environnement sur la question

¹ Parfois il faut de sens d'utiliser une période plus longue ou plus courte. C'est à la PI de décider.

Accès difficile aux intrants pour la production du compost (cas du Burkina Phosphate)	- Sensibiliser les communautés sur la disponibilité et l'utilisation du Burkina phosphate - Organiser les producteurs pour l'achat groupé du Burkina phosphate
Mortalité élevée des animaux en début d'hivernage	- Trouver des solutions accessibles et durables pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux en saison sèche (la faim et la soif sont des causes de mortalité des animaux) - Identifier les autres causes de mortalités des animaux et trouver des solutions - Sensibiliser sur l'utilisation des herbicides qui est une cause de la mortalité des animaux
Insuffisance d'eau : tarissement des points d'eau (aller à 20 km pour l'abreuvement des animaux)	
Prix élevés des SPAI pour l'alimentation des animaux	
Difficultés de traitement de certaines maladies des animaux (la question de nombre de têtes à atteindre pour l'utilisation de certains flacons de produits)	Plaidoyer pour revoir le conditionnement de certains produits pour réduire le nombre de têtes à soigner par flacon de produit
Méfiance des producteurs par rapport au traitement des animaux par les agents des ressources animales (des cas de mortalité des animaux signalés avec le traitement des animaux par les vétérinaires)	- Investiguer sur la question pour mieux comprendre - Vérifier l'efficacité des éventuels produits utilisés à l'issue des investigations - Renforcer davantage les compétences des vétérinaires sur l'identification et le traitement des maladies animales - Plaidoyer pour augmenter le nombre de vétérinaires par commune pour plus de diagnostics préventifs des maladies animales
Consommation des ligneux utilisés pour le paillage par les animaux	- Limiter la divagation des animaux - Proposer des espèces adaptées pour le paillage et non appréciées par les animaux
Insuffisance des arbustes dans les champs pour l'alimentation des animaux	- Accompagner les producteurs pour augmenter le nombre d'arbustes dans les champs pour l'alimentation des animaux - Limiter l'utilisation des herbicides qui joue sur la croissance des arbustes - Limiter le prélèvement des ligneux comme bois de chauffe par les femmes
Destruction des semis après la levée par les insectes	Former les producteurs sur l'identification et le traitement phytosanitaire des cultures
Maladies fréquentes du niébé	
Arrivée tardive des intrants agricoles (semences, engrais)	Pas de proposition concrète pour l'instant. Toutes les options proposées ont déjà été testées sans succès.

2.4 La facilitation des réunions des PI

La facilitation des réunions des PI influence sa dynamique et sa durabilité. Pour une bonne dynamique et durabilité, la facilitation doit être participative et inclusive afin de favoriser la participation de l'ensemble des acteurs et profils aux échanges. La disponibilité du facilitateur, pendant et après le projet est un aspect important à prendre en compte dans le choix du facilitateur. Le facilitateur peut être un animateur qui est élu ou désigné par ses pairs et à ce titre, il prépare les thèmes des différentes réunions de la plateforme et rend compte des activités de la plateforme. Si la disponibilité du facilitateur principal après le projet n'est pas évidente, un second facilitateur doit être formé au cours du processus afin de prendre la relève d'ici le retrait du projet.

Le Secrétaire de la PI, qui en général est un producteur qui sait lire et écrire en français est le profil idéal pour jouer le rôle de second facilitateur à former au fil du temps pour pouvoir jouer pleinement ce rôle. Le Secrétaire général est chargé d'organiser les réunions et de rédiger les procès-verbaux. Les autres membres qui ont participé à tout le processus pourront contribuer à ce que cette tâche soit facile pour lui.

Dans le cadre des PI mis en place avec l'appui du projet SustainSahel, sur l'ensemble des sites, les collectivités territoriales (mairies) ont été impliquées. Ces dernières sont représentées au sein des PI par des personnes qui ont un niveau élevé de scolarisation. La mairie étant une structure durable au service des communautés est également la structure la mieux placée pour assurer la facilitation des réunions des PI après le retrait du projet. En plus de la facilitation, elles peuvent accompagner les PI sur la recherche de partenariats et de financements.

❖ *Quelques images de facilitation des PI mises en place dans le cadre du projet SustainSahel*



2.5 La connexion entre les PI et les communautés

L'objectif premier de la PI étant de trouver des solutions concertées et réalisables aux défis des communautés et exprimé par les membres choisies et formulé dans la charte, la connexion entre les PI et les communautés s'avère donc nécessaire. Cette connexion passe par le rôle de redevabilité que chaque membre de la PI doit jouer envers sa communauté, mais aussi par des actions concrètes des PI. Si cette connexion est bien faite et que la/les communauté/s voit/jent un intérêt des réunions de la PI, cela contribue à la durabilité des PI.

Dans ce sens, dans le cadre de l'animation des PI mis en place avec l'appui du projet SustainSahel, des notes de synthèse des réunions des PI sont élaborée. Ces notes sont un résumé des réunions des PI sous forme de compte rendu. Ces notes sont enregistrées en message audio en langue et partagées avec les membres des PI à travers les téléphones androïdes. Ces derniers partagent ces enregistrements avec leurs proches ou peuvent les faire écouter par leurs proches. Voir un exemple de note de synthèse d'une réunion de la PI de Yilou (Burkina Faso) dans l'annexe qui a été enregistrée en langue locale et diffusée avec les membres des PI.

3 Les étapes et actions nécessaires pour l'autonomisation des PI afin d'assurer leur durabilité

L'ensemble des étapes et actions en amont contribuent à l'autonomisation des PI afin de garantir leur durabilité. Cependant, d'autres étapes et actions sont nécessaires pour renforcer l'autonomie des PI. Ces actions sont en lien avec les questions techniques et logistiques de fonctionnement des PI après le retrait du projet.

3.1 La disponibilité de salle de réunion

La disponibilité d'une salle de réunion après le retrait du projet est l'une des conditions afin que les réunions de la PI se tiennent dans de bonnes conditions. Cette question a été abordée lors des réunions des PI et les mairies qui sont membres des PI ont rassuré leur disponibilité à accompagner les PI avec leurs salles de réunions. Cet engagement des mairies est à saluer à sa juste valeur et c'est cela aussi la nécessité de leur implication en tant que membre des PI pour assurer leur durabilité.

3.2 La prise en charges des questions de déplacement et de restauration des membres

Les membres des PI viennent de villages différents pour participer aux réunions. La prise en charge de leur déplacement et aussi les questions de restaurations peuvent être des facteurs qui peuvent impacter leur participation aux réunions après le retrait du projet. A l'issue des réunions d'échange avec les membres des PI, ces derniers ont rassuré leur intérêt pour les activités des PI et s'engagent à autofinancer leur déplacement et restauration, du moment où il n'y a pas beaucoup de réunions (une fois par trimestre).

Par ailleurs, certaines PI ont déjà mobilisé des ressources financières pour assurer leurs frais de fonctionnement après le retrait du projet. C'est le cas des PI au Mali (Koulikoro et Sikasso). Cette mobilisation de ressources financière a été faite à travers les cotisations des membres et la mise en valeur d'un champ collectif au nom de la PI.

D'autres PI ont fait des propositions de sources de revenus comme la production de semences certifiées en collaboration avec les instituts de recherche. C'est le cas de la PI de Saria au Burkina Faso.

Toutes ces actions traduisent l'engagement des membres des PI à poursuivre les activités après le retrait du projet SustainSahel.

3.3 La facilitation des réunions des PI avec le retrait du projet

La facilitation des réunions des PI après le retrait du projet est un aspect important de la durabilité. Sur ce point, à l'issue des échanges entre les membres des PI, nous notons qu'il y a un appui technique renforcé auprès des bureaux de coordination des PI avant la fin du projet afin que ces derniers puissent poursuivre la dynamique. A cet effet, une évaluation du fonctionnement de chaque bureau doit être faite pour corriger les insuffisances et renforcer d'avantage les capacités des membres afin de bien jouer leurs rôles et responsabilités. Cette évaluation est en cours et les résultats seront intégrés dans le rapport final du projet et fournis aux membres des PI inclus aux services administratives impliqués.

Les secrétaires des PI ou les représentants mairies aux réunions des PI sont les profils qui ont été suggérés pour assurer la facilitation des réunions des PI car ces derniers sont plus ou moins disponibles après le retrait du projet. Les capacités de ces derniers doivent être beaucoup renforcées avant le retrait du projet afin qu'ils puissent poursuivre l'animation des échanges des PI.

3.4 La synergie et le partenariat avec d'autres acteurs et/ou plateformes d'échange

La synergie et le partenariat entre la PI et d'autres acteurs ou plateforme est un élément essentiel de la durabilité. Le bureau de coordination de chaque PI doit travailler dans ce sens avec l'appui de l'ensemble des acteurs du projet, et principalement les mairies. A cet effet, lors des échanges sur la durabilité des PI un accent a été mis sur l'implication et l'accompagnement des PI par les mairies en tant qu'acteur de développement au service des communautés.

Des renforcements de capacités des membres des bureaux des PI dans la recherche et le développement de partenariat ainsi que la mobilisation de ressources est nécessaire.

Conclusion

La présente stratégie de durabilité des plateformes d'innovation, qui est un guide pour faciliter la mise en place, le fonctionnement et garantir la durabilité des PI a été élaboré dans le cadre des activités du projet SustainSahel. Les étapes et actions proposées tiennent compte de l'expérience de ce projet qui a accompagné la mise en place de sept (7) PI au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal durant la période de 2021 à 2025.

La présente stratégie est utile d'abord pour les PI mises en place dans le cadre du projet SustainSahel, mais sera aussi utile pour tout acteur qui ambitionne de mettre en place des PI respectivement de continuer avec ses PI existantes dans le cadre de ses interventions. Nous savons déjà que le projet GALILEO de l'UE va essayer de continuer durant l'année 2025 avec les deux PI de Niakhar et de Ouarkhokh, comme ce projet a des objectifs semblable (agroforesterie comme stratégie pour mieux valoriser la saison sèche).

L'ensemble des acteurs du conseil agricole sont libre d'utiliser cette stratégie dans le cadre de leurs interventions, tout en veiller à citer le projet SustainSahel qui a contribué à la rédaction de la stratégie sous le financement de l'Union Européenne.

Annexe

Annexe I: Le règlement intérieur de la PI de Koulikoro au Mali



REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLATEFORME D'INNOVATION (PI) DE KOULIKORO AU MALI MISE EN PLACE DANS LE CADRE DU PROJET SUSTAINSAHEL

Préambule

Le présent règlement intérieur définit le fonctionnement et les modalités de mise en place et de fonctionnement de la Plateforme d'Innovation, ci-après désignée par ses initiales PI. Le respect du règlement intérieur est effectif après son adoption par les membres lors de la rencontre de l'assemblée générale de lancement officiel de la PI.

1. Objet

Le présent cahier de charge a pour objet principal de faciliter le fonctionnement et la gestion de la plateforme d'innovation (PI) à travers une procédure écrite d'auto gestion. Il détermine notamment les critères et conditions d'adhésion, les modes d'élections, les fonctions des organes, les attributions et compétences des membres, le financement et les sanctions.

2. Composition et caractéristiques des membres

Toute structure ou personne, œuvrant dans les domaines de l'utilisation synergique et la protection des ressources naturelles pour les moyens de subsistance des populations rurales par l'intégration systématique des cultures, des arbustes et du bétail, que ce soit les services techniques déconcentrés de l'Etat, la recherche et les universités, les collectivités territoriales, les organisations paysannes, et souhaitant participer à la dynamique peut être membre. Les membres doivent avoir le sens de responsabilité et de respect des règles de la plate-forme. Ils doivent toujours avoir à l'esprit les valeurs de l'organisation et ont le devoir de participer aux activités de la plateforme, de faire la promotion de celle-ci. La qualité de membre se perd par : démission, affectation hors de la zone d'intervention de la PI (pour les représentant des membres indirects), décès ou exclusion prononcée par l'Assemblée Générale pour faute grave.

La présente PI de Koulikoro est composée de 21 membres soit 12 acteurs directs et 9 acteurs indirects avec au total 3 femmes. Pour les acteurs directs représentés il y a : 7 agriculteurs, 3 éleveurs, 2 arboriculteurs. A noter que la majeure partie des membres sont des agropasteurs.

Pour les acteurs indirects représentés il y a : la mairie, les services techniques déconcentrés de l'état (agriculture, élevage, environnement), la microfinance Kondo Djiguima, les OP et ONG (AOPP, AFAAS, OHVN, ADR), la recherche et l'université (IPR/IFRA).

NB : En fonction de l'évolution des activités de la PI, d'autres membres pourront y être invités sous la proposition du bureau et la validation de l'ensemble des membres.



3. Les organes de la plateforme

La présente plateforme est composée de deux (2) organes principaux : l'Assemblée Générale (AG) et le Bureau Exécutif.

3.1. L'Assemblée Générale (AG)

L'AG est l'organe suprême de la plateforme. Elle regroupe l'ensemble des membres régulièrement inscrits au registre des membres. Elle dispose des pouvoirs et prérogatives ci-après :

- l'adoption et la révision des textes de la plateforme ;
- la définition de la politique générale de la plateforme ;
- la définition de la composition et l'élection des membres du Bureau Exécutif ;
- l'examen, l'amendement et l'approbation des rapports et du plan d'activités de la plateforme
- l'approbation des comptes et le vote du budget de fonctionnement de la plateforme.

L'AG se réunit obligatoirement en session ordinaire une fois par semestre, sur convocation du Président du bureau exécutif qui préside les rencontres de l'AG. L'Assemblée Générale extraordinaire se réunit sur convocation du Président ou à la demande du quart (1/4) au moins de ses membres.

3.2. Le bureau exécutif (BE)

Le Bureau exécutif est l'organe de mise en œuvre opérationnelle des décisions et orientation de l'AG. Le présente BE est composé de sept (07) postes avec au moins une femme que sont :

- (i) Un(e) Président(e) ou Parrain de la PI
- (ii) Un(e) Secrétaire Générale
- (iii) Un(e) Secrétaire Adjoint(e)
- (iv) Un(e) Organisateur(trice)
- (v) Trois Chargés(es) d'information dont un(e) par commune.

NB : D'autres postes pourront être créés au besoin en fonction de l'évolution des activités de la PI comme les postes de trésorier et de contrôleur).

En dehors de ces postes, l'animation de la PI sera gérée par des acteurs indirects à savoir l'AOPP, l'AFAAS et l'IPR/IFRA).

3.3. Profil et rôle de chaque membre du bureau de la PI

❖ Le Président ou Parrain de la PI

Le rôle du Président est de :

- Représenter la PI auprès des partenaires ;
- Convoquer et présider les rencontres de la PI ;
- Veiller à la mise en application du présent règlement intérieur de la PI ;
- Veiller à la participation active de tous les membres aux travaux de la PI ;
- Gérer les éventuels conflits internes de la PI ; etc.



❖ Le Secrétaire Général

Le rôle du Secrétaire est de :

- Elaborer les PV de rencontre de la PI et partager avec les membres ;
- Archiver les différents documents de la PI ;
- Assumer le rôle du Président en cas d'absence de ce dernier à une rencontre de la PI.

Le Secrétaire Adjoint exécute les tâches qui lui sont confiées par le Secrétaire et assure le rôle de Secrétaire en cas d'absence de ce dernier.

❖ L'organisateur

Le rôle de l'organisateur et de son adjoint est principalement :

- Réserver la salle de rencontre pour les réunions de la PI
- Préparer la salle de réunion pour accueillir les membres de la PI
- Gérer les questions liées à la restauration des membres lors des rencontres
- Réaliser toute autre tâche entrant dans le cadre de l'organisation des rencontres.

❖ Les Chargés(es) d'information

Le rôle des Chargés(es) d'information est de :

- Informer les membres des dates de tenue des différentes rencontres ;
- Porter à la connaissance des membres les informations qui leur sont destinées ;
- Porter à la connaissance des membres, les informations sociales en lien avec la PI.

4. Tenue des rencontres de la PI

Les rencontres ordinaires de la PI se tiendront une fois par trimestre. Elles se tiendront au niveau de la salle de rencontre de ~~Mafeya~~.

Toutefois, certaines rencontres pourraient être délocalisées selon les circonstances et les membres seront informés à l'avance.

Les rencontres se tiendront en une matinée de 9h à 13h au plus tard.

5. Prise en charge de la participation des membres aux rencontres de la PI

La participation aux activités de la PI est volontaire et bénévole. Il n'y a pas de rémunération pour les membres à cet effet.

Cependant, certains frais liés à la participation aux rencontres de la PI pourraient être supportés en cas de disponibilité de ressources comme les frais de déplacement et les frais de restauration.

Dans une dynamique de pérennisation de la PI au-delà de la durée du projet, chaque membre de la PI doit payer 250 FCFA par mois. Cette somme à la fin du projet contribuera à financer les rencontres d'échange entre les membres de la PI.



6. Sources de financement pour la PI

La PI en tant que structure à but non lucratif peut bénéficier de dons et subventions en nature et/ou en espèce de ses membres ou de toute autre personne physique ou morale dotée d'une bonne moralité. La recevabilité d'un financement quelle que soit sa source et son allocation est soumise aux conditions du présent RI de la PI.

La PI doit aussi valoriser ses avantages auprès des différents acteurs au développement afin de chercher des financements pour ses activités de fonctionnement (paiement des frais de transport et de restauration, mise en œuvre d'autres activités). Ce rôle est porté par le bureau de la PI mais tous les membres doivent y contribuer.

7. Durée de vie de la PI

La PI de Koulikoro a une durée de vie illimitée selon la décision de l'AG de lancement officiel tenue le 20 décembre 2022 à Mafeya.

8. Modification du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur peut être amendé à tout moment à la volonté d'au moins 2/3 des membres. L'amendement et la validation se fait en session ordinaire de la PI. La nouvelle version sera partagée avec les différents acteurs avec qui la PI collabore.

Fait à Mafeya le 20/12/2022

Pour le Secrétaire Général de la PI

Pour le Président de la PI

COULIBALY Marama

DIARRA Dianegue

Annexe 2 : Un exemple de note de synthèse d'une réunion de la PI de Yilou



NOTE DE SYNTHESE N°1 DE LA PI DE YILOU

Date et lieu de la réunion : 23/10/2023 à Guibaré, Province du Bam au Burkina Faso

Profils des participants : producteurs membre de la PI, OP (CPF), recherche (INERA et UNB), services techniques de vulgarisation agricole (agriculture, élevage, environnement), ONG/Réseaux de conseil agricole (RESCAR-AOC/AFAAS), collectivités territoriales (mairie)

Nombre de participants : total ____34____ ; hommes ____22____ ; femmes ____12____

Thème de la rencontre d'échange : mortalité récurrente et élevée des petits ruminants suite à la diarrhée et au ballonnement des ventres des animaux

- Période des diarrhées : à l'entrée de l'hivernage (juin à décembre) ; Pic des diarrhées (octobre-décembre).

Compréhension et gestion du problème par les producteurs

❖ Causes du problème selon les producteurs

- Manque de vaccination des animaux ;
- Consommation excessive de mélange d'herbe et de céréales ;
- Consommation de fourrage infecté par les parasites (chenilles, insectes) ;
- Consommation de pieds de sorgho n'ayant pas bouclé leur cycle de production (reste au stade de croissance végétative) ;

❖ Solutions actuelles utilisées par les producteurs pour résoudre le problème

- Mélanger les écorces de *Balanites aegyptiaca* (nom en mooré : *Keglga*) et de *Sclerocarya birrea* (nom en mooré : *Noabga*) et faire bouillir. Des gélules de « toupaille » sont ajoutées à la décoction obtenue pour donner à boire à l'animal 3 fois par jour avec un verre de thé comme unité de dosage pour lutter contre la diarrhée ;
- Mettre la poudre de charbon dans l'eau et donner à boire à l'animal pour lutter contre la diarrhée ;
- Broyer les feuilles de *Striga hermonthica* (nom en mooré : *Wāoongo*), mettre dans l'eau et laisser effuser jusqu'à obtenir un liquide noirâtre. Donner ce liquide à boire à l'animal contre les ballonnements ;
- Bouillir les feuilles d'oseille (*Hibiscus sabdariffa* ; nom en mooré *Bidgo*) et ajouter du miel au liquide obtenu et donner à boire à l'animal contre les ballonnements ;
- Donner de l'huile alimentaire à l'animal en cas d'intoxication ;
- Souvent appel à l'agent vétérinaire pour le traitement de l'animal malade.

Compréhension du problème au niveau des services techniques de l'élevage

❖ Causes du problème selon les services techniques de l'élevage

- Intoxications alimentaires ;
- Excès de consommation de fanes d'arachide et de niébé
- Peste des petits ruminants

❖ Solutions actuelles disponibles au niveau des services techniques de l'élevage

- Disponibilité du vaccin contre la peste des petits ruminants (PPR) lors des vaccinations annuelles programmées par l'état. Coût 50 FCFA par tête de petit ruminant ;
- Disponibilité d'un produit pour le traitement de la PPR au niveau des services techniques. Coût 1000 FCFA par tête de petit ruminant ;
- Produits disponibles pour le déparasitage interne et/ou externe des petits ruminants. Coûts : 250 FCFA par tête pour le déparasitage interne ou externe et 300 FCFA par tête pour le déparasitage mixte (interne et externe).
- Aussi, il y a la disponibilité des antibiotiques et des anti inflammatoires.

Expérimentations réalisées ou en cours au niveau de la recherche en lien avec le problème

- Utilisation du charbon pour lutter contre les effets négatifs des tanins des ligneux afin d'améliorer leur digestibilité (étude déjà réalisée) ;
- Utilisation du *Striga hermonthica* (nom en mooré : *Wãoongo*) pour lutter contre les parasites internes (étude en cours) ;
- Une étude sur l'efficacité des anthelmintiques de quelques ligneux contre les parasites internes des animaux a été menée à Saria. Les résultats sont en cours d'analyse.

Recommandations

➤ Pour les producteurs

- Faire vacciner les animaux lors des campagnes annuelles de vaccination organisées par l'Etat (les membres des PI et les producteurs relais vont jouer ce rôle dans leurs villages) ;
- Faire appel à l'agent vétérinaire dans la mesure du possible pour le diagnostic et le traitement des animaux malades.

➤ Pour la recherche (INERA et/ou UNB)

- Partager avec les PI les résultats des expérimentations en cours sur l'utilisation des plantes tel que le *Striga hermonthica* (nom en mooré : *Wãoongo*) dans la lutte contre les parasites gastro-intestinaux ;
- Partager les résultats de l'étude sur l'efficacité des anthelmintiques de quelques ligneux contre les parasites internes des animaux a été menée à Saria avec les membres des PI et les producteurs relais ;
- Faire des expérimentations sur les autres produits utilisés par les producteurs et qui ne font pas pour l'instant l'objet d'étude au niveau de la recherche (utilisation de l'huile contre les intoxications, utilisation des extraits du mélange d'écorces de *Balanites aegyptiaca* (nom en mooré : *Keglga*) et de *Sclerocarya birrea* (nom en mooré : *Noabga*) avec l'ajout de gélule de « toupaille » à cette décoction pour lutter contre la diarrhée, l'usage des feuilles d'oseille (*Hibiscus sabdariffa* ; nom en mooré *Bidgo*) avec le miel pour lutter contre les ballonnements).